Proconseil Office de conseil viticole
Jordils 3 - CP 1080 • 1001 Lausanne
021 614 24 31
viticulture@prometerre.ch
www.prometerre.ch

Laboratoire cantonal d'œnologie
Direction générale de l'agriculture, de la viticulture
et des affaires vétérinaires (DGAV)
Avenue de Marcelin 29 • 1110 Morges
079 941 09 18
philippe.meyer@vd.ch

VITICULTURE / OENOLOGIE

BULLETIN D'INFORMATION N° 23 du 2 novembre 2026

Flavescence dorée : que faire des ceps marqués dans les périmètres de lutte et hors des zones infestées ? Situation de la propagation du vecteur.

Enquête FiBL pratiques bio et échéances reconversion : renseignez vos pratiques 2026. Ne ratez pas les échéances si vous envisagez une reconversion en viticulture bio en 2027.

Plate-forme monitoring des résidus : envoi des échantillons avant le 15 novembre. Des tarifs préférentiels pour les adhérents VITIplus.

Dérive et configurations problématiques : arrachez les rangs qui ne permettent pas de traiter à l'atomiseur vers l'intérieur de la parcelle

INNOVINO 27 : la journée d'information viti-vinicole organisée en collaboration avec Agroscope, l'école de Changins et le canton de Vaud aura lieu le 26 janvier. Réservez dès maintenant cette date dans vos agendas.

Cours sur inscription : programme des cours des semaines à venir.

Flavescence dorée - surveillance

Communication de l'inspectorat phytosanitaire vaudois (inspectorat.phyto@vd.ch).

Dans les périmètres de lutte obligatoire (zones infestées)

Suite aux contrôles de l'été, les ceps dont les symptômes correspondent aux jaunisses, sont prélevés et analysés. Les ceps positifs à la flavescence dorée seront passés au spray jaune et un courrier avec la liste des ceps à arracher vous sera adressé. Ils seront à éliminer d'ici fin mars.

Nous vous recommandons néanmoins d'arracher tous les ceps qui ont une rubalise. Ceci notamment en vue de limiter la propagation du bois noir, maladie dont les symptômes sont identiques.

Hors des périmètres de lutte

Dans le cadre de la surveillance de la flavescence dorée (FD), des prélèvements sont réalisés sur l'ensemble du territoire vaudois. Des sarments présentant des symptômes caractéristiques sont prélevés afin d'être analysés en laboratoire par Agroscope.

Lorsqu'un prélèvement est effectué, une rubalise jaune et noire est disposée sur le cep concerné ainsi qu'en bout de ligne. Nous vous remercions de ne pas les retirer.

Les vignerons concernés sont contactés **uniquement en cas de résultat positif à la flavescence dorée**. Toutefois, même en l'absence de contact de notre part, nous vous recommandons de procéder à l'arrachage des ceps marqués par les rubalises. Ces ceps présentent des symptômes de jaunisse ou autres maladies et leur maintien dans la parcelle pourrait entraîner une confusion lors des contrôles des années suivantes.



Figure 1: exemple de marquage de cep symptomatique. Source : Inspectorat phytosanitaire cantonal.

Surveillance du vecteur de la FD - *Scaphoideus titanus*

Des pièges jaunes Aeroxon ont été installés dans le nord du canton cet été afin de surveiller la présence de *Scaphoideus titanus*, le vecteur de la flavescence dorée. À ce jour, la maladie n'a pas été détectée dans cette région.

La présence de *Scaphoideus titanus* est toutefois suivie attentivement.

Des individus ont été observés dans différents secteurs de la **plaine de l'Orbe jusqu'à Yverdon**, puis jusqu'à Cheyres et Vaumarcus. Un individu a notamment été capturé à **Vallamand**. À noter qu'aucune capture n'a été enregistrée entre Vallamand et Cheyres.

Cette surveillance permet de suivre l'évolution de la répartition du vecteur et il est d'autant plus important de surveiller les symptômes de jaunisses dans les parcelles de cette région.

Enquête FiBL et reconversion BIO

Enquête

L'enquête maintenant traditionnelle sur les pratiques bio est disponible pour 2026 au lien suivant : https://forms.gle/Dyh9YToDNoiR9QsH9

Aucune question n'est obligatoire : vous pouvez passer celles qui ne vous inspirent pas ou ne vous concernent pas. Allez simplement jusqu'au bout de l'enquête afin de valider et envoyer vos réponses. Pour vous remercier du temps consacré à cette enquête (5 à 10 min), 3 répondants seront tirés au sort et invités gratuitement au prochain Congrès suisse de viti-viniculture biologique, qui se tiendra le 17 mars 2027 dans le canton de Vaud.

Echéances pour une reconversion 27

Pour celles et ceux qui envisagent une reconversion à la viticulture biologique en 2027, plusieurs échéances sont à respecter en cette fin d'année.

- **31/08 : annonce auprès du canton** (normalement déjà effectuée lors de la validation des inscriptions en août)
- **31/12 : inscription auprès d'un organisme de contrôle** (Bio inspecta ou Bio Test Agro). Contrairement aux PER, le contrôle n'est pas automatisé et son coût compris dans vos paiements directs. C'est à vous de vous inscrire auprès d'un organisme de contrôle. Vous pouvez également bénéficier d'un contrôle blanc afin de faire le point sur les exigences du bio par rapport à votre situation en amont de la reconversion.

Selon les cas de figure :

BIO Ordonnance Bio : pas de démarches supplémentaires.

BIO Bio Suisse / Bio Bourgeon : inscription au label privé Bio Suisse : fiche affiliation et à une organisation membre régionale (en général Bio Vaud) **avant le 31/12**.

Prévoir 5 journées de formation à suivre durant la période de reconversion. L'offre de cours est mise à jour annuellement et disponible sur bioactualites.ch ou directement ici.

BIODYNAMIE Demeter : inscription à Demeter **avant le 31/12** : infos reconversion. Cours d'introduction et cours sur les préparations biodynamiques sont obligatoirement suivis dans la première année de reconversion.

Plate-forme monitoring des résidus

Depuis 2018, VITISWISS coordonne une plate-forme de suivi des résidus de produits phytosanitaires dans les vins suisses. Elle permet aux producteurs d'analyser leurs vins de manière **confidentielle, standardisée et centralisée**, tout en limitant les coûts. L'objectif est de garantir la **qualité des vins**, de suivre l'évolution des résidus et de contribuer à la réduction de leur présence.

La logistique est assurée depuis plus d'un an par le **laboratoire de l'Office cantonal de la vigne et du vin du Valais**. La collecte des échantillons a lieu **chaque trimestre** : 15 août, **15 novembre**, 15 février et 15 mai. Les échantillons doivent leur parvenir avant ces dates, avec le formulaire disponible sur vitiswiss.ch.

Nouveaux tarifs :

- VIN SUISSE DURABLE : 1 analyse financée (gratuite) tous les 4 ans
- Membres VITISWISS (VITI^{plus}) : CHF 310.-
- Non-membres : CHF 385.-

Une fiche accompagne les résultats avec seuils légaux, produits problématiques et conseils de réduction.

Dérive et configurations problématiques

Depuis 2023, les PER imposent des mesures pour réduire la dérive et le ruissellement des produits phytosanitaires. Les contrôles avec sanctions concernant la dérive et le ruissellement sont maintenant en vigueur. Vous trouverez les détails concernant ces mesures à l'aide du lien suivant : Mesures contre la dérive en cultures verticales – Agripedia

A l'aide d'un atomiseur à dos ou d'un gun, il n'est pas possible d'atteindre le point permettant de limiter la dérive lorsqu'une rangée de vignes est implantée sur la limite de la parcelle (en bordure de vignoble, route, biotope, habitation, etc.)

➔ Pour atteindre ce point obligatoire avec un atomiseur, le traitement des rangées de bordure doit s'effectuer vers l'intérieur de la parcelle.

➔ Lorsque le respect de ces exigences n'est pas possible, notamment pour les rangs en bordure de route, de zone résidentielle ou tout autre affectation qui n'est pas de la vigne, l'arrachage de la rangée concernée est à réaliser.



Figure 2 : exemple d'une treille qui ne peut pas être protégée en traitant vers l'intérieur de la parcelle. Source : Proconseil

INNOVINO 2027



L'édition 2027 d'InnoVino aura lieu le **26 janvier à Changins**. Au programme, des conférences le matin et des ateliers et tables rondes l'après-midi.

Réservez d'ores et déjà la date dans vos agendas !

Programme des ateliers et tables rondes de l'après-midi:

VITICULTURE

Concevoir le vignoble de demain

Réduire les phytos et accepter davantage de risque ?

Importance du sol en viticulture

ŒNOLOGIE

Changement climatique et défis œnologiques

Les vins de demain

Cours sur inscription

Des cours sur inscriptions sont prévus en cette fin d'année. Pour l'offre complète, consultez la page Agenda du site Prométerre.

➔ **Irrigation de la vigne : maîtriser le goutte-à-goutte et son pilotage**
24 novembre de 9h à 15h30, Lavaux
Mise en place et pilotage
+ d'infos

➔ **Vins gazéifiés : procédés, contraintes techniques et cadre réglementaire**
1er décembre de 13h30 à 17h00, Gland
Se former sur l'alternative à la méthode traditionnelle
+ d'infos

➔ **Initiation à la taille de la vigne**
8 décembre de 9h à 12h, Morges
Formation pratique pour les non-initiés
+ d'infos

➔ **Places phyto, lavage machines et remplissage carburant : que faire ?**
8 décembre, lieu à définir, une journée
Rappel de la réglementation, options possibles et démarches
+ d'infos

➔ **Comment réduire ma facture d'énergie tout en décarbonant ma cave ?**
9 décembre à La Côte, une journée
Calcul de sa consommation, comparaison d'options de rénovation ou changement de source d'énergie et subventions
+ d'infos

Auteurs :
Axel Jaquerod, Estelle Pouvreau, David Rojard et Clara Vivien
Philippe Meyer, œnologue cantonal

Questions en lien avec la viticulture : viticulture@prometerre.ch
Questions en lien avec l'œnologie : philippe.meyer@vd.ch

Remarque : L'utilisation de produits ou de procédés mentionnés dans ce bulletin n'engage d'aucune manière la responsabilité des auteurs. Pour tous les produits utilisés, respectez scrupuleusement les indications du fabricant qui figurent sur l'étiquette.